

NOTICE EXPLICATIVE à LIRE ATTENTIVEMENT

ENTRÉE en FORMATION PRÉPARATOIRE au DIPLÔME D'ÉTAT d'AIDE-SOIGNANT Plusieurs modalités d'entrée en formation – 2 rentrées par an

Nombre de places CC+ titulaires du BAC PRO ASSP ou SAPAT + CURSUS PARTIELS = 150

(arrêté du 07/04/2020 modifié par l'arrêté du 14/04/2021 relatifs aux conditions d'accès aux formations conduisant au DEAS et DEAP)

Date limite de dépôt des dossiers = 17/02/2023

Résultats d'admissions = 24/02/2023

Rentrée prévue à partir du 06/03/2023 en fonction du parcours de formation

Modalité de Sélection

« DOSSIER d'INSCRIPTION Modalité de Sélection » à télécharger sur le site internet www.santestifas.fr

L'accès à la sélection est sans condition de diplôme, l'admission se fera par un examen du dossier et un entretien oral.

Seule condition : les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
(arrêté du 07/04/2020 Titre 1er, Art. 6 créé par l'arrêté du 14/04/2021- article12)

Pièces à fournir :

- Le dossier d'inscription (à télécharger sur le site)
- La photocopie d'une pièce d'identité recto-verso ou la photocopie du passeport pages 1 à 3
- Un curriculum vitae A JOUR
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un document manuscrit relatant au choix :
 - une situation personnelle vécue
 - une situation professionnelle vécue
 - votre projet professionnel

en lien avec les attendus de la formation

- Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 (www.jeunest.fr) et un titre de séjour valide à l'entrée en formation

Selon la situation du candidat :

- Diplômes traduits ou relevé de notes et dossier scolaire avec résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et recommandations des employeurs
- Toute pièce valorisant le dossier du candidat

L'entretien oral se fait après réception et évaluation du dossier et nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous.

Les modalités de sélection sont identiques pour tous, les dispenses de certains modules (titulaires d'un diplôme permettant la formation en cursus partiel) seront validées dans un second temps.

La formation peut être suivie en CURSUS COMPLET ou en CURSUS PARTIEL si le candidat est titulaire d'un de ces diplômes : DEAP-DEA-DEAVS-MCAD-DEAMP-DEAES-TPAVF-BAC PRO ASSP-BAC PRO SAPAT (fournir le diplôme)

ATTENTION

Vaccinations obligatoires avant l'entrée en formation :

- **COVID 19**, loi du 05/08/2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et l'instruction ministérielle du 07/09/2021 relative à la mise en œuvre de l'obligation vaccinale des élèves en santé
- **DTP, Hépatite B**, arrêté du 02/08/2013 fixant les conditions d'immunisation des personnels de santé.

L'entrée en formation est soumise à l'application de cette réglementation aussi débutez dès à présent les obligations vaccinales inhérentes aux métiers de soignant.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ou PARVENANT APRÈS LA DATE LIMITE DE DEPÔT SERA REJETÉ
Nous restons à votre disposition pour vous informer à ifas.sec.poly@santestifas.fr ou au 03 83 35 00 67